Commission de reconnaissance
Conseil en diabétologie
c/o SBK-ASI Secrétariat central, Formation
Choisystrasse 1, 3008 Berne
058 360 01 20
education@alliance-care.ch

Demande de reconnaissance comme infirmier/ère conseil en diabétologie selon la LAMal

1. Identité

❒ Madame ❒ Monsieur

Nom, prénom

Date de naissance Nationalité

Adresse

Téléphone

E-Mail

2. Formation réussie de conseiller/ère en diabétologie

2.1 Formation postdiplôme d'infirmier/ère clinicien/ne, option soins spécialisés et conseil en diabétologie (HöFa 1)	❒
2.2 Examen professionnel supérieur (EPS) d'expert/e en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral	❒
2.3 Formation dont l'équivalence doit être établie	❒

Le demandeur prend note et accepte que ses données soient transmises à des tiers (p.ex. tarifsuisse) dans le cadre de sa demande de reconnaissance.

Lieu, Date

Signature

Cette demande ainsi que les documents suivants sont à envoyer à la Commission de reconnaissance à l'adresse ci-dessus (par e-mail ou courrier) :

- **Copie du diplôme d'infirmier/ère**
- **Copie de l'enregistrement CRS pour les diplômes étrangers**
- **Copie du diplôme d'infirmier/ère conseil en diabétologie (certificat de capacité d'infirmier/ère clinicien/ne option soins spécialisés et conseil en diabétologie, diplôme fédéral d'expert/e en conseil de diabétologie, ou autre diplôme dont l'équivalence est à établir)**

Les personnes dont l'équivalence de la formation doit être évaluée (2.3) doivent également envoyer :

- **Description du contenu de la formation en conseil en diabétologie, incluant la mention du nombre d'heures d'apprentissage (p. ex. plan modulaire ou règlement de formation continue)**
- **Copies d'attestations de travail ou de certificats relatifs à l'activité professionnelle actuelle et passée dans le domaine des soins et du conseil en diabétologie**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Seules les demandes complètes seront traitées par la Commission.
- La Commission traitera la demande lors d'une prochaine séance.
- La demande sera examinée après réception des frais d'évaluation du dossier. Ils s'élèvent à :

	Membre ASI	**Non-membre**
Infirmier/ère clinicien/ne avec option soins et conseil en diabétologie	150.00 CHF	250.00 CHF
EPS d'expert/e en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral	150.00 CHF	250.00 CHF
Pour les autres formations dont l'équivalence doit être établie	500.00 CHF	700.00 CHF

- Veuillez verser à l'avance les frais d'évaluation du dossier à :
  IBAN : CH88 0900 0000 3000 1480 9

  Référence à mentionner : Reconnaissance Conseil en diabétologie

Les frais ne sont pas remboursés en cas de refus de reconnaissance de la formation.

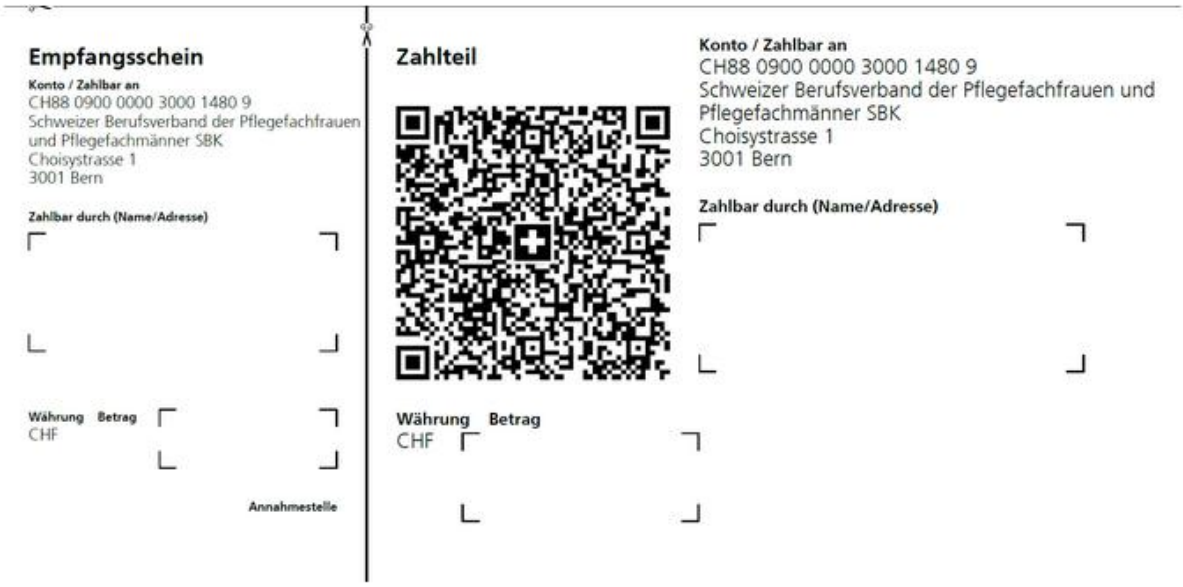

ASI
Choisystrasse 1
CH-3008 Berne
www.sbk-asi.ch
T +41 (058) 360 01 20

Schweizer Berufsverband für Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner
Association suisse des infirmières et infirmiers
Associazione svizzera infermiere e infermieri